

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention GRDF - Corniguel

Dans le cadre du raccordement de l'unité de production de gaz de la station d'épuration du Corniguel, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit de GRDF une servitude de passage de canalisation.

Afin d'établir à demeure une canalisation souterraine de gaz et ses accessoires techniques et éventuellement une ou plusieurs conduites de renforcement pour raccorder l'unité de production de gaz biométhane de la station d'épuration du Corniguel, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et GRDF.

Cette convention sera régularisée par acte authentique. Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de GRDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec GRDF et tous les actes à intervenir.